



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Délibération n°2022_003

3) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (Ad'Ap 2022)

L'an deux mille vingt deux, le trente et un janvier, le Conseil municipal de la commune de Fleury les Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **24 janvier 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Grégoire CHAPUIS (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Nicolas LE BEUZE)

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35

Ville de Fleury les Aubrais

TRAVAUX - BATIMENTS COMMUNAUX

3) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (Ad'Ap 2022)

M. VARAGNE, Adjoint, expose

L'appel à projets 2022 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les opérations de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics.

A ce titre, la Ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux au titre de l'Ad'Ap 2022.

Dans le programme pluriannuel Ad'Ap voté par délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2014 et approuvé par la Préfecture du Loiret le 28 octobre 2015, des projets de travaux ont été identifiés dans les établissements publics, et notamment à l'école Pierre et Marie Curie Cycle 3, à l'école Jules Ferry maternelle site des Tulipiers et élémentaire Cycle 2 et aux vestiaires rugby Pierre Albaladéjo.

L'école Pierre et Marie Curie Cycle 3 dispose de deux blocs sanitaires, l'un dit « bloc Est » l'autre dit « bloc Ouest ». Actuellement, « le bloc Est » est totalement inutilisable et « le bloc Ouest » n'est pas adapté à des personnes à mobilité réduite. Au regard de l'effectif de cet établissement (360 enfants dont 230 en cycle 3), la mise en accessibilité des deux blocs sanitaires est absolument nécessaire.

Au sein de l'école Jules Ferry maternelle les Tulipiers, la création d'un sanitaire PMR et le remplacement des auges sont prévus ainsi que la création d'un sanitaire PMR et d'un local ménage à l'élémentaire Ferry Cycle 02.

Un sanitaire PMR sera créé dans le vestiaire de rugby Pierre Albaladéjo.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 180.500,00€ HT. Le plan de financement est défini comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux bloc Est Pierre et Marie Curie	62.500,00€	DSIL	50.000,00€
Travaux bloc Ouest Pierre et Marie Curie	35.000,00€	DSIL	28.000,00€
Travaux sanitaire Chaufferie Pierre et Marie Curie	19.000,00€	DSIL	15.200,00€
Travaux Jules Ferry maternelle (les Tulipiers)	29.000,00€	DSIL	23.200,00€
Travaux Jules Ferry Cycle 2	20.000,00€	DSIL	16.000,00€
Travaux rugby Pierre Albaladéjo	15.000,00€	DSIL	12.000,00€
		Autofinancement	36.100,00€
TOTAL	180.500,00€	TOTAL	180.500,00€

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2334-42 instituant la dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes,

Vu l'appel à projets de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL pour l'exercice 2022,

Ville de Fleury les Aubrais

Vu l'avis de la commission Transition écologique – Rénovation urbaine – Patrimoine bâti – Logement du 11 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 12 janvier 2022,

Considérant que cette opération est éligible à la DSIL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- précise que les travaux de mise en accessibilité dans les écoles Pierre et Marie Curie, Jules Ferry, et dans le vestiaire de rugby Pierre Albaladéjo, ont été adoptés dans le cadre du vote du budget primitif 2022, pour un montant prévisionnel de 180.500,00€ HT,
- sollicite une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 144.400,00€ soit 80 % du montant du projet,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **01 FEV. 2022**

Publié/notifié le : **03 FEV. 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 1 février 2022

Pour la Maire,

La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

